

Comptes 2010 et prévisions 2011

« Espérons que nous aurons enfin une année normale ! » a déclaré le Directeur Général tout en précisant que malgré les aléas non prévisibles, nuage volcanique, épisodes neigeux extraordinaires, cumulés aux conflits sociaux sur les retraites, puis les troubles géopolitiques, le trafic a tout de même évolué positivement, même si c'est très limité.

Les résultats économiques et financiers sont donc en progression, que ce soit le chiffre d'affaire, comme l'excédent brut, et le résultat net après impôts. Les actionnaires, dont l'Etat, majoritaire, seront rétribués un peu plus qu'au titre de 2009, même si ces dividendes resteront modestes. Même si cela semble avoir choquer certains élus, ces bons résultats ont permis de dégager 3,5 millions d'euros pour éviter les conséquences d'un accord intéressement mal négocié, (les objectifs étant la baisse de l'absentéisme et l'amélioration de la satisfaction client). Mais ces bons résultats ne sont pas la conséquence du nouveau contrat de régulation économique, qui ne permet pas à ADP de dégager des marges bénéficiaires conformes à une S.A cotée en Bourse.

Ces bons résultats sont tirés vers le haut par les activités dites connexes, notamment les commerces et l'immobilier. Situation paradoxale car le cœur de métier d'ADP ne lui permet pas de remplir ses objectifs.

Concernant les prévisions 2011, FO a fait valoir qu'il fallait rester prudent car la plupart des analystes prévoient un tassement de la croissance au niveau mondial en 2011, la sortie de crise en 2010 étant pour partie liée à un « effet report ».

Ces prévisions moroses ayant été réalisées avant les crises géopolitiques en Afrique et Moyen-Orient, sans parler de la catastrophe en chaîne au Japon, il vaut mieux demeurer prudent.

Rejoignant les analyses des experts du CE, FO a fait valoir que l'Europe, étant passée d'un état de convergence à un état de divergence, était au bord de l'implosion, l'Allemagne affichant une croissance de 3%, la Grèce, le Portugal, l'Irlande étant en récession jusqu'à 3% !

Niveau national, FO a fait valoir que la croissance étant modérée, le déficit public étant important, il est à craindre que le gouvernement soit tenté de vendre ses actifs. De ce point de vue, l'annonce du gouvernement de se désengager des grands aéroports de province ne peut que nous inquiéter, même si la loi dite de modernisation des aéroports dispose qu'en l'état du Droit, les actifs d'ADP resteront majoritairement publics.

Enfin, au niveau de l'entreprise, force est de constater que l'hémorragie, même si elle est limitée, demeure constante. Ainsi, les effectifs titulaires d'ADP ont connu une nouvelle baisse de 1,5% pour l'année 2010, les embauches ayant été certes débloquées, mais plus que limitées. Or les frais de personnels ont pourtant augmenté, de 0,6%.

Le vieillissement du personnel d'ADP est responsable de cette inflation du GVT, liée à l'ancienneté, aux échelons, aux promotions. Le seul remède à ce paradoxe est la remise en place d'un dispositif de préretraite et l'embauche de jeunes.

L'emploi, le moins bien portant !

Depuis la transformation d'ADP en S.A, ce sont plus de 1000 emplois qui ont été perdus.

Le bilan de l'emploi a suscité de vifs débats, et pour cause, car la politique de réduction régulière des effectifs, même si elle est modérée, a un effet cumulatif qui pose des problèmes critiques, notamment à l'exploitation, mais également dans certains secteurs techniques.

Les élus FO ont dénoncé l'absence de transparence tant pour les titularisations que pour les promotions. Ainsi, des agents cumulant plus d'une année en situation précaire dans l'entreprise ne sont pas titularisés alors que des personnes venant justes d'entrer dans l'entreprise le sont.

FO a donc demandé que les titularisations soient faites comme c'étaient le cas avant par ordre d'ancienneté et de nombre de mois de présence.

Le Directeur général a rappelé qu'il devait veiller avec le PDG à l'équilibre. Dans l'équilibre, il y a le renouvellement des compétences et l'arrivée de jeunes dans l'entreprise.

Ainsi, la direction a repris les recrutements en 2011 (alors qu'ils étaient arrêtés) et 84 recrutements extérieurs dont 10 agents commerciaux ont été actés.

La direction a finalement décidé de ne pas s'arrêter là, ayant conscience que les effectifs par endroits sont trop sérés, notamment au contact avec le public.

La direction a décidé de rajouter 47 recrutements en 2011 au 84 initialement prévus décomposé en 58 non cadres, 59 cadres et 14 jeunes viviers cadres. Par ailleurs 3 agents commerciaux supplémentaires seront recrutés.

Pour FO, cette prise de conscience de la direction et la reprise des recrutements est du pour beaucoup à l'acharnement de notre syndicat à démontrer groupe de travail par groupe de travail et notamment chez les agents commerciaux ou encore les SSIAP que le besoin opérationnel n'était pas couvert.

Le directeur générale a également indiqué que si nous voulions pérenniser un flux permanent d'arrivée de jeunes dans l'entreprise, il fallait permettre aux anciens qui le souhaitent de pouvoir partir. Or le contexte n'est pas favorable aux mesures d'âge, les dispositifs juridiques et fiscaux concernant les préretraites étant de plus en plus sévères.

FO reste dubitatif quant à la solution miracle d'une table ronde sur l'emploi, préférant les tables « carrées » dont l'objet est de parvenir à un accord sur l'emploi, comme c'est le cas dans d'autres entreprises. Mais il n'appartient pas au CE de négocier un tel accord, mais aux syndicats représentatifs avec leurs délégués syndicaux.

L'audit sur les flux financiers du CE

Le DG avait demandé à la Direction de l'audit une étude sur les flux financiers entre ADP et son CE.

FO a soutenu un certain nombre de recommandations, sur la clarification des subventions, tant pour les restaurants, (frais de personnels), que la situation des agents détachés, (versus mis à disposition). FO a également soutenu la recommandation d'une certification des comptes, qui protège mieux les élus d'éventuelles malversations, sous réserve que cette certification soit prise en charge par ADP au regard de son coût. (environ 6% du chiffre d'affaires).

« Joint venture ??? »

Le CE a également été consulté sur la création d'une nouvelle association capitalistique, (50% ADP-50% société spécialisées) dans le domaine des commerces, publicité.

Ces dispositifs permettent à ADP non seulement d'encaisser les baux, une partie du C.A ou du résultat, mais d'encaisser la moitié des bénéfices. FO a estimé que dans une entreprise dans laquelle le personnel a des représentants au Conseil d'Administration, ce genre de débat n'a rien à faire au CE même si le code du travail le prévoit. FO a précisé que tout ce qui rentrerait dans les caisses d'ADP serait cela de moins que l'on retirerait au personnel, mais ne participe pas à ce type de vote.

CE « patron de choc » ?

En point divers, le Secrétaire du CE a demandé mandat à la plénière pour saisir la justice contre une déléguée élue par le personnel du CE pour diffamation. Selon lui, elle aurait accusé les élus d'être des racistes, xénophobes...

FO, estimant que ce type de conflit entre syndicats d'ADP gérant le CE et syndicats du CE doit se régler à l'amiable, « en famille », a proposé des conciliations, et a exigé d'avoir communication des pièces prouvant que de telles accusations mensongères auraient été proférées.

Or, cette déléguée dans une réclamation en séance des délégués du personnel a dénoncé le comportement des directeurs du CE sans plus de précisions (comme nous le faisons nous même régulièrement à ADP). Puis a demandé une enquête interne sur la discrimination, le racisme...et sur les embauches et promotions.

En l'absence de preuves; demander une enquête sur la discrimination ou sur la politique de pourvoi des postes, ce n'est pas la même chose que d'accuser quelqu'un d'appliquer des discriminations; face à un refus de toute conciliation, la délégation FO a voté contre, mais malheureusement de façon bien isolé puisque tous les syndicats (CGT, CFE-CGC, CFTC, UNSA SAPAP) à l'exception de la CFDT ont voté POUR.

Même si FO est partie prenante de la gestion du CE, au travers du poste de Trésorier adjoint, FO n'en garde pas moins son indépendance vis-à-vis de la CGT, y compris en ce qui concerne son compte rendu de mandat, compte tenu des dérives constatées notamment dans le contenu du magazine Relais sur la dernière mandature.